

**COMITE SYNDICAL DU MARDI 08 OCTOBRE 2024
LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

L'an deux mil vingt-quatre, le huit octobre à 18105, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 02 octobre 2024

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 26

Pouvoirs : 5

Secrétaire de séance : ROBERT Pierre

DELIBERATION	OBJET	VOTE
D2024-10-18	Décision modificative 2024 N°1	Unanimité
D2024-10-19	Créances éteintes	Unanimité
D2024-10-20	Souscription à un emprunt bancaire pour les travaux à la déchèterie de Saint Magne de Castillon	Unanimité
D2024-10-21	Broyage des déchets verts à domicile : Convention avec l'ESAT du Puch	Unanimité
D2024-10-22	Convention constitutive d'un groupement de revente des matériaux recyclables (2025-2026-2027)	Unanimité
D2024-10-23	Tableau des effectifs	Unanimité
D2024-10-24	Institution d'un régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	Unanimité
D2024-10-25	Adhésion aux conventions de participation mutualisées proposées par le CDG et détermination de la participation employeur	Unanimité
D2024-10-26	Déploiement de la collecte en Point d'Apport Volontaire	Majorité (28 votes pour, 3 abstentions)

Le Président,



Christian MALANDIT-SALLAUD